

conditions, & les approuver par son accession, mais même qu'il a donné des pleins-pouvoirs suffisans aux Ministres qu'il a nommés pour consommier cet ouvrage, pour parvenir à une fin aussi salutaire & aussi désirée, nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté Imp. Catholique, de Sa Maj. Très-Chrétienne, & de Sa Maj. Britannique, au nom & de l'autorité de leursdites Majestés, avons admis, adjoint & associé, & par ces présentes admettons, adjoignons & associons pleinement & entièrement le susdit Roi de Sardaigne au Traité inséré ci devant, & à tous & chacun des Articles qui y ont rapport. Promettant en vertu de la même autorité, que leursdites Majestés conjointement & séparément, exécuteront & accompliront entièrement & exactement, à l'égard du Roi de Sardaigne, toutes & chacune des conditions, cessions, conventions, garanties & obligations contenues & exprimées dans lesdits Traités & Articles : Bien entendu que toutes & chacune des conventions faites par les Articles secrets contre ledit Roi de Sardaigne cessent, & sont abolies, au moyen de sa présente accession. Et Nous soussignés Ministres Plénipotentiaires du Roi de Sardaigne, en vertu du plein-pouvoir dûement communiqué & reconnu, dont la copie est jointe à la fin de cet Acte, attestons de notre part par ces présentes, & nous engageons en son nom, que le susdit Roi notre Maître accède pleinement & sans réserve au Traité & à tous & chacuns des Articles ci-dessus insérés : Que par cette accession solennelle, il se joint comme Partie stipulante dès le commencement aux Parties contractantes ci-dessus nommées : Qu'en vertu & par la force de cet Acte, la susdite

Bb      Majesté